

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1216

présenté par
Mme Goulet

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	30 000 000
Soutien aux clubs sportifs (<i>ligne nouvelle</i>)	30 000 000	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à la création, dans la mission *Sport, jeunesse et vie associative*, d'un programme intitulé "soutien aux clubs sportifs"

La crise sanitaire que nous vivons avec l'incertitude de la tenue des compétitions ainsi que la jauge de spectateurs met en danger l'équilibre financier de clubs professionnels et semi-professionnels

dont les ressources dépendent grandement de la billetterie. Il en va aussi de la survie même des structures.

Ce nouveau programme vise spécifiquement à venir en aide de manière personnalisée à chaque club qui en fera la demande, au regard de critères déterminés par le Ministère chargé des sports. Les aides ainsi attribuées doivent permettre la sauvegarde des clubs sportifs mais aussi des centres de formation qui y sont adossés. Agir dans le cas présent doit permettre au mouvement sportif français professionnel et semi-professionnel de traverser la crise économique que nous connaissons.

Cet amendement minore de 30 millions d'euros en AE et en CP l'action 1 *Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques* du programme 350 *Jeux olympiques et paralympiques 2024* et crée un nouveau programme *Soutien aux clubs sportifs* doté de 30 millions d'euros en AE et en CP.